



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a étudié à sa 45<sup>e</sup> session, le 14 novembre 2003, les propositions de programme et de budget de l'Institut pour 2004-05, telles qu'elles figurent dans le document déjà distribué aux membres de la commission<sup>1</sup>.
2. Conformément aux dispositions de l'article II, paragraphes 5 et 6, du Règlement de l'Institut, le Conseil a adopté les propositions de programme et de budget de l'Institut international d'études sociales pour 2004-05 en vue de communiquer le programme au Conseil d'administration pour qu'il l'entérine et de lui soumettre le budget pour approbation définitive.
3. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'entériner le programme et d'approuver le budget de l'Institut international d'études sociales pour 2004-05, tels qu'ils figurent dans le document déjà soumis à la commission.*
4. Par ailleurs, le Conseil a examiné le document présentant les états financiers du Fonds de dotation de l'Institut et du Legs Phelan<sup>2</sup> et a pris note de ce document.

Genève, le 18 novembre 2003.

*Point appelant une décision:*            paragraphe 3.

<sup>1</sup> Document GB.288/PFA/3/1.

<sup>2</sup> Document GB.288/PFA/3/2.